

AFPAD EXPRESS

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

ISSN 2369-9590 (Imprimé)

ISSN 2369-9582 (En ligne)

JUIN 2019

Semaine des victimes et survivants d'actes criminels

Grâce au financement du ministère de la Justice du Canada dans le cadre de la *Semaine des victimes et survivants d'actes criminels*, ainsi que la collaboration de professionnels et de partenaires, nous sommes fiers de vous présenter un nouvel outil créé par l'AFPAD afin de soutenir de nombreuses familles dans la rédaction d'une déclaration de la victime qui sera présentée avant un prononcé de sentence ou dans le cadre de toute procédure judiciaire qui les invite à exercer ce droit.

<http://afpad.ca/documentation/guide-declaration-victime>

GUIDE DE DÉCLARATION DE LA VICTIME

Une mesure importante pour témoigner
des multiples impacts du crime



- Mise en contexte de la déclaration de la victime
Section rédigée par **Arlène Gaudreault**,
présidente-fondatrice de l'AQPV
- La déclaration de la victime et le processus judiciaire
Cette section est tirée de la brochure *Vous êtes victime d'un acte criminel? Vous avez des droits*
publiée en 2018 par l'**Association québécoise
Plaidoyer-Victimes**
- Les impacts psychologiques
Section rédigée par **Dre Pascale Brillon**,
psychologue-directrice de l'Institut Alpha
- Exercer son droit de témoigner
Texte rédigé par **Nicole Gibeault**, juge à la retraite
et chroniqueuse judiciaire
- L'accompagnement du CAVAC
Texte rédigé par **Marilyne Cléroux Desmarais**,
intervenante au **CAVAC de Montréal**
- L'expérience de rédaction
Texte rédigé par **Christine Carretta**, auteure du livre
« Ma sœur, sauvagement assassinée »
- Le contenu de la déclaration de la victime
- L'expérience des familles ayant présenté une
déclaration
- **Exemples de déclarations de la victime**
- Des ressources indispensables

<http://afpad.ca>

Siège social de l'AFPAD

1686, boul. des Laurentides, bur. 203
Laval (Québec) H7M 2P4

Sans frais siège social : 1 877 484-0404

Sans frais Québec : 1 855 770-0404

Courriel : administration@afpad.ca



Soirée-bénéfice

à la mémoire de jeunes femmes assassinées

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de reconnaissance que nous avons accepté la proposition d'un groupe d'étudiantes de nous associer à leur projet de fin de d'études, soit l'organisation d'une soirée-bénéfice avec défilé de mode. Sous le thème des anges, cette célébration dédiée à quatre jeunes femmes assassinées s'est tenue le 2 mai dernier à l'Auberge St-Gabriel à Montréal.



Des étudiantes dynamiques

Les organisatrices de l'évènement ont maintenant terminé leur baccalauréat en commercialisation de la mode à l'École Supérieure de Mode de Montréal (UQAM). Nous les remercions de tout notre coeur pour leur appui à notre cause et nous leur souhaitons bon succès dans leurs futurs projets: Jennifer Fujs, Ananda Bourel, Macha Segala, Roxane Paradis et Laetitia Hunin.

Une designer impliquée

Cette initiative est celle de Jennifer Fujs, jeune designer qui a mis sur pied son entreprise Essential Collection en 2017. Nous sommes réellement fiers de l'organisation de cette magnifique soirée : son énergie, son empathie, sa capacité d'adaptation et sa créativité lui ouvriront des opportunités professionnelles assurément.



Un défilé personnalisé

Afin de rendre l'expérience encore plus touchante, quatre femmes proches des victimes ont défilé avec le chandail de la collection spéciale : cette touche personnelle a amené des larmes de joie aux yeux des parents pendant le défilé de mode. Nous remercions Maude, Chloé, Amélie et Léonie de leur implication spontanée.

Des parents émus

Nous remercions nos membres qui ont accepté de participer à ce beau projet afin de rendre hommage à leurs filles :

- Brigitte Serre (17 ans)
- Clémence Beaulieu-Patry (19 ans)
- Daphné Boudreault-Huard (18 ans)
- Gabrielle Dufresne-Élie (17 ans)



Des commanditaires généreux

Nous remercions sincèrement les entreprises qui ont généreusement accepté de contribuer à cet évènement et ainsi appuyer l'AFPAD :



Démystifions les bénéfices de l'IVAC (deuxième partie)

Tel qu'annoncé lors de notre texte d'avril 2019, notre texte de juin aborde l'indemnité partielle permanente (IPP). Récapitulons! Donc, si vous êtes victime d'un acte criminel et que vous êtes en incapacité d'effectuer votre emploi, vous serez indemnisé avec des indemnités de remplacement du revenu, mieux connues sous ITT (incapacité totale temporaire)

Après de multiples traitements physiques ou psychologiques, il arrive un point où il n'y a plus d'amélioration de notre condition, donc des dommages corporels ou psychiques peuvent affecter le retour à l'occupation principale. Ainsi, les indemnités totales temporaires sont arrêtées et remplacées par une IPP.

L'IPP consiste d'un déficit anatomophysiologique (DAP) où on retrouve les informations au Règlement sur le barème des déficits anatomophysiologiques adopté en 1982. Le corps est coupé à ce moment en « morceaux » et reçoit un pourcentage de séquelles. Par exemple, pour des séquelles psychologiques (mentales, psychoaffectives, adaptatives, comportementales) le barème prévoit : un groupe 1, soit un déficit mineur, donc entre 0 et 15 %, le groupe 2, déficit grave, entre 15 à 45 % et un groupe 3, déficit très grave, de 45 % et plus. Selon cet ancien barème, les déficits permanents des fonctions psychiques peuvent résulter d'un syndrome cérébro organique, psychose, névrose, trouble de la personnalité, et à l'intérieur de chaque catégorie, le tout est séparé en groupe 1, groupe 2 ou groupe 3.

Donc, ce qui est souvent oublié ou omis, c'est de rajouter à ce DAP une IRT, soit une inaptitude à reprendre le travail. La Loi étant ancienne, c'est un peu complexe et nébuleux la façon que le tout est attribué. Normalement, ce qui devrait être attribué, c'est le même pourcentage d'IRT que de DAP. Pour quantifier le pourcentage d'IRT, l'IVAC devrait prendre en considération les points suivants :



1. Formation académique (formation collégiale, universitaire, ou de 2e cycle ou de 1er cycle), par exemple, plus vous êtes scolarisé, le moins vous allez avoir de pointage, étant donné qu'il est plus facile de se retrouver un emploi ailleurs sur le marché du travail.
2. Ensuite, se rajoute la formation professionnelle, expérience de travail, mobilité géographique, milieu de main d'œuvre (où la victime habite), milieu économique (nombre d'habitants), dynamique personnelle (aspect familial, social, économique, psychologique).
3. Nature de la blessure en regard de l'occupation principale.

Ensuite, s'ensuit un calcul scientifique qui vous permet d'arriver à une IRT rajoutée au DAP = une IPP (incapacité partielle permanente).

Comment est versé ce montant d'IPP? En principe, s'il est moins de 10 % en total, il pourra vous être payé en un versement, s'il est de plus de 10 %, il est versé en rente mensuelle pour votre vie durant. Exceptionnellement, il est possible de demander une capitalisation de la rente soit que le tout soit versé en un montant forfaitaire. Si vous recevez, une IPP vous pouvez avoir des gains de revenus de travail. En résumé, si vous constatez que l'IVAC vous a accordé des séquelles mais n'a pas rajouté une IRT : contestez et demandez à ce que cela soit ajusté en conséquence. Il n'y aura jamais de montant assez important pour indemniser un événement traumatisant mais au moins avoir l'impression que justice soit faite permet de regarder l'avenir avec un peu plus de positif.



Me Sophie Mongeon

Avocate spécialisée dans
la défense des victimes
d'accidents du travail, de
la route et d'actes criminels

**DESROCHES
MONGEON**
AVOCATS

**GAGNER VOS
BATAILLES,**
ON Y TRAVAILLE.

514 596-1110 • 1-855-MAÎTRES
4350, rue Beaubien Est.
Montréal QC, H1T 1S9
514 596-1532
desrochesmongeonavocats.com



Photo libre de droits Pixabay

Survivre au meurtre de son meilleur ami

Témoignage d'Alexandre Moranville-Ouellet, ami de Gabriel Dubuc assassiné en 2015.

Mélodie Nelson

Chroniqueuse à Urbania
Texte originalement publié le 3 mai 2019
<https://urbانيا.ca/article/survivre-au-meurtre-de-son-meilleur-ami>

URBANIA

Cachés sous des expressions qui ne traduisent pas l'horreur d'enfants tués par un parent, les « drames familiaux » font plusieurs victimes, même collatérales. Alexandre Moranville-Ouellet en est une. Il nous raconte une amitié de presque toujours, bouleversée par un père qui a assassiné ses enfants de 19 et 21 ans, un avocat et une notaire enceinte, avant de se suicider.

Ils étaient quatre amis. Trois qui vivaient sur la même rue, à Boucherville. Et un autre, Gabriel Dubuc, qui est venu se joindre à la clique, dès la maternelle. Ils jouaient à Mario Kart ensemble, skiaient, s'échangeaient des figurines, mangeaient souvent des biscuits faits par la mère de Gabriel, se trouvaient un lieu, secret, sur le bord du fleuve, pour boire les premières bières de leur adolescence.

Gabriel a été celui qui a réussi à obtenir le plus rapidement son permis de conduire. Après quelques années à manquer de confiance en lui, à se trouver trop chubby pour aller parler à des filles, et à moins se soucier de l'école, Gabriel avait commencé la boxe, placotait avec des filles dans des bars et caressait le rêve d'ouvrir une microbrasserie. « Il était parti pour la gloire », me dit Alexandre Moranville-Ouellet, « Il est mort quand tout allait bien. Fauché dans son élan. »

Gabriel et son frère Jérémie ont été tués par leur père le 2 juillet 2015.

LA PRÉMÉDITATION DE L'HORREUR ET DE LA LÂCHETÉ

Les deux frères se rendaient rarement chez leur père, séparé de leur mère depuis 2002. Il était colérique, froid, dur, intolérant, exigeant envers ses enfants, se souvient Alexandre. Quelques jours avant les meurtres, Alexandre s'était retrouvé avec Gabriel, dans leur lieu secret. Ce dernier répondait à des messages textes de son père, qui laissait entendre qu'il allait lui donner sa voiture. Jérémie, refusant d'aller à la demeure

de leur père depuis des mois, parce qu'il le trouvait méchant avec lui, s'était finalement lui aussi laissé convaincre. « Il était en train d'inventer une excuse pour les attirer chez lui et les flinguer. C'était prémédité. »

Ils ont été tués, par balle, à la maison du père, une maison où étaient accumulées des centaines de conserves et un congélateur rempli de viandes, se préparant indéfiniment à un désastre planétaire qui n'est jamais arrivé. Après le double meurtre, le père est allé tuer Benoît Côté, un avocat avec qui il avait un différend financier, et Marie-Josée Sills, une notaire, enceinte, présente dans le cabinet de l'avocat. Il est ensuite revenu chez lui, a tenté de brûler sa demeure et s'est suicidé. « Amener les autres dans son malheur. Faire le plus de mal possible autour de soi, avant de partir. Faut être perdu », assène Alexandre.

TORTILLAS EN ÉTAT DE CHOC

Quand Alexandre a appris les meurtres, il était sur les lieux de son travail, un camp de jour de la ville. Il a vu sa mère. « Elle avait le visage de quelqu'un qui vient de mourir. J'ai pensé à ma grand-mère. C'était plus logique. Quand j'ai compris qu'elle me parlait de mon ami, je lui ai dit "Ta gueule." J'étais en état de choc. J'ai vomi. Les jeunes de mon groupe au camp me voyaient à travers la vitre du bureau et ne comprenaient pas pourquoi Tortillas pleurait. »

Il s'est retrouvé avec ses amis cet après-midi-là. Ils ont tenté de comprendre et de se reconforter. « Je voulais que ça se passe bien pour tout le monde », dit Alexandre, sachant comment s'y prendre pour consoler les autres, alors que lui se trouvait dans un espace irréel. Ils se préparaient tous à un deuil qui ne resterait pas intime : ils savaient que ce serait médiatisé : « On se préparait à ouvrir la télé à et le voir. » Aux funérailles des deux frères, Alexandre souhaitait être là, pour rendre hommage et pleurer. Puisque le rêve de Gabriel avait été d'ouvrir une microbrasserie, ses proches amis avaient amené de la bière artisanale et trinqué une dernière fois en compagnie de leur allié décédé.

« IL FALLAIT QUE JE CASSE DES CHOSES. »

La partie difficile du deuil, pour Alexandre, c'est d'être prisonnier d'une colère refoulée. « Il n'y a pas d'autres personnes à blâmer. Une seule personne est responsable et elle n'est pas là pour que je déverse mon fiel dessus. Il n'y aura jamais moyen de se venger, rien pour apaiser ma colère. Il ne reste qu'une mère qui a perdu ses deux fils. » S'il n'y a personne contre qui se fâcher, Alexandre a tout de même souvent ressenti le besoin de faire ressortir ce qui était en lui, l'impuissance et la fureur devant un acte horrible et d'une « lâcheté égoïste. » Il confie sa détresse : « Il fallait que je casse des choses. »

Même si c'est plus rare maintenant, ça arrive encore à Alexandre de ressentir des émotions violentes, devant des situations injustes et égoïstes, lors desquelles il se sent impuissant. En juillet 2016, alors que la ville de Boucherville avait dévoilé dans un parc, deux semaines auparavant, une plaque commémorative, qui portait l'inscription « À la mémoire de Jérémie et Gabriel », le vol de cette plaque bouleversa Alexandre. « C'était en cuivre. Quelqu'un l'avait volée pour la faire fondre et avoir de l'argent. »

Sa mère l'a aidé, en l'écoutant. Son père, lui, si fier d'être père, était plus émotif. Il aurait voulu aller uriner sur la tombe de l'homme qui avait été jusqu'à tuer ses propres enfants. Alexandre n'a pas consulté. « Je devrais. J'aurais dû, plusieurs fois. Je devrais encore, mais je ne le fais pas. J'ai mis une fois les pieds dans le bureau d'un psy et je me suis senti attaqué. J'ai détesté ça », qu'il explique, un peu confus, dans sa volonté d'être honnête.

Et il y a la mère de Gabriel et de Jérémie, qui lui donne envie d'être plus fort. Il n'y a pas de mots pour décrire une mère qui n'a plus ses enfants. « C'est la femme la plus courageuse, la plus solide. C'est la meilleure mère au monde », affirme Alexandre, à qui il avait promis de retourner chez elle, pour jouer, avec les amis de Gabriel, comme il le faisait à une époque où ils étaient les quatre amis vivants, à jouer à Halo 3 ou à Donjons et Dragons, en grignotant les biscuits préparés par une mère aimante. « Un jour Gabriel m'a prêté un set de dés avec des flammes. Je ne joue qu'avec eux maintenant. »

« TOI TU ES HEUREUX ET LUI IL EST JUSTE MORT. »

Alexandre accepte de parler de Gabriel pour lui rendre hommage, pour rendre hommage à tout ce qu'ils ont vécu ensemble. Les dimanches, en soirée, les amis avaient l'habitude de jouer à Risk. Alexandre gagnait tout le temps. Gabriel en était fâché. C'était devenu un running gag : son ami lui faisait boire des shooters d'alcool pour qu'il perde, déstabilisé, mais ça ne fonctionnait pas. Le jeune homme se souvient d'une rupture amoureuse particulièrement difficile. Empathique, Gabriel était allé le chercher et avait acheté de la bière. Chacun en avait bu vingt, en écoutant tous les films de Pokémon. La dernière photo des quatre amis les montre à un party d'une soixantaine de personnes, des amis de l'école secondaire et du cégep, chez la mère de Gabriel, autour d'une piscine, « en chest. »

L'amitié n'est plus jamais prise pour acquis par Alexandre, qui souligne que c'est très difficile d'évoquer Gabriel avec ses amis touchés par la tragédie : « On aurait besoin de parler de Gab, mais personne ne veut initier la conversation. On ne veut pas plomber la soirée. C'est de la torture, vouloir aborder le sujet, en avoir besoin, mais avoir peur en même temps. » Il n'a plus peur du ridicule toutefois, ni de jouer « à la mère deux minutes » : « Entre gars on ne se dit pas assez qu'on s'aime. Tu t'attends pas à perdre quelqu'un de ton âge à dix-neuf ans. On meurt pas à dix-neuf ans. Je ne perdrai pas un autre chum certain », dit celui qui maintenant n'hésite ni à prendre les clés d'un ami s'il est saoul et ni à démontrer son affection.

Il n'y a plus rien qui lui rendra son ami Gabriel. Il lit parfois leurs vieilles conversations sur Facebook, si simples, bourrées de « Viens jouer. » et de « J'arrive. » Alexandre reste avec un sentiment de culpabilité, « latente », celle des gens qui restent, celle des gens qui ne meurent pas tragiquement. « Toi tu es heureux et lui il est juste mort », dit-il, ému. « Est-ce qu'on se rappelle assez de lui? », demande Alexandre. Il termine en exprimant un regret ultime. « Je suis déçu de ne pas avoir goûté sa bière. »



Lectures suggérées



Le Journal du Barreau

Au moins 40 ans en prison pour le tueur de la grande mosquée de Québec

Le 29 janvier 2017, à 19 h 54 : 04, Alexandre Bissonnette, 27 ans, se présente devant la grande mosquée de Québec avec deux armes à feu : l'une dans un étui de guitare et l'autre dans son manteau. Au même moment, les frères Ibrahim et Mahmadou Tanou Barry sortent de la grande mosquée. Apercevant les frères, Bissonnette extirpe de son étui à guitare une carabine semi-automatique de calibre .223 et la pointe en leur direction. Il tente de faire feu, mais le coup ne part pas : il a oublié de retirer le cran de sécurité. Bissonnette laisse tomber la carabine par terre et saisit dans son manteau son pistolet de calibre 9mm. Il fait feu et atteint les deux frères Barry qui s'écroulent au sol, vivants. Bissonnette s'approche alors d'eux et les exécute chacun d'une balle à la tête tirée à bout portant.

Ce texte est sur la décision R c. Bissonnette portant sur la peine à infliger au tueur de la grande mosquée de Québec ainsi que sur la constitutionnalité de la consécutive des périodes d'inadmissibilité à une libération conditionnelle dans les cas de meurtre. Article en deux parties qui peut être consulté dans les bulletins d'avril et de mai 2019 (voir les pages 12 et 13 de chacun) : <http://journalweb.barreau.qc.ca>



Le jour où je n'ai pas pu plonger - Sylvie Bernier

Le 24 juillet 2002 restera à jamais gravé dans la tête et le cœur de Sylvie Bernier. Ce jour-là, son neveu Raphaël, cinq ans, s'est noyé sous ses yeux lors d'une randonnée en canot jusque-là très paisible sur la rivière Nouvelle, en Gaspésie. Un remous a fait chavirer l'embarcation dans laquelle prenait place l'enfant. Le petit Raphaël est resté coincé sous un embâcle. Cruelle ironie du sort : la plongeuse la plus célèbre du Québec, Sylvie Bernier, n'a pu le secourir. La championne olympique a longtemps porté en elle ce deuil terrible, oscillant entre la tristesse et colère. Elle était habitée par surcroît par la culpabilité de ne pas avoir plongé pour tenter de dégager son neveu, même si le rapport du coroner confirme qu'elle serait morte aussi si elle l'avait fait, avalée à son tour par ce vortex. Dans ce récit bouleversant, Sylvie Bernier raconte comment elle a surmonté cette épreuve, depuis le chemin de Compostelle, étape essentielle de sa «guérison», jusqu'à son engagement à titre d'ambassadrice de «Nager pour survivre», de la Société de sauvetage, un programme destiné à apprendre aux enfants les habiletés nécessaires pour survivre à une chute en eau profonde.

Le pouvoir de la collaboration

Le thème de la *Semaine des victimes et survivants d'actes criminels* a été mis en lumière le 29 mai dernier quand le CAVAC de Montréal nous a généreusement offert une vitrine pour présenter notre « Guide de déclaration de la victime ».

Nous souhaitons remercier le CAVAC de Montréal de nous avoir donné l'opportunité de présenter notre nouvel outil dans le cadre de sa journée-conférence. Nous félicitons les organisateurs de cette belle activité enrichissante! D'ailleurs, voici quelques points retenus lors des conférences :

L'Odyssée du stress

Christian Véronneau (Hermès Communication)

Biologiste de formation et professeur au secondaire, Christian Véronneau a vulgarisé la science derrière le stress lors de sa conférence. Il a d'abord expliqué le système CINE pour comprendre les 4 principaux déclencheurs de stress: Contrôle (l'impression de le perdre); Imprévisibilité; Nouveauté; Ego (l'impression de perdre la face). Différents exemples ont été présentés dans lesquels un ou plusieurs de ces déclencheurs peuvent venir provoquer du stress ou de l'anxiété.

La deuxième partie de sa conférence était axée sur des conseils pour aider à faire face au stress dans le milieu de travail, car celui-ci peut diminuer la concentration, la mémoire, l'attention et l'apprentissage s'il n'est pas pris en charge. Nous avons retenu les conseils suivants :

- On doit reconnaître sa compétence dans son emploi et savoir se récompenser soi-même pour un travail bien fait;
- On doit trouver un espace pour s'exprimer, se plaindre ou ventiler ses émotions quand le stress prend le dessus;
- Des techniques de respiration sont excellentes pour retrouver son énergie (ex. : utiliser des outils comme l'application RespiRelax);
- Les animaux à poil, comme les chats ou les chiens, peuvent aider à diminuer le stress;
- Les amis, l'humour, les loisirs, la détente, la musique et la méditation sont d'excellents moyens de contrôle du stress.

Réactions post-traumatiques en milieu de travail

Steve Geoffrion (Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal)

En introduction de cette conférence animée par le Dr. Steve Geoffrion, on a mis la table sur la violence dans les milieux de travail, particulièrement les soins de santé et de services sociaux, ainsi que les tabous et la banalisation par les victimes. Des définitions appuyées d'exemples permettaient de mieux comprendre l'épuisement professionnel (vide émotionnel, cynisme, sentiment d'incompétence...)

par rapport aux réactions du trouble de stress post-traumatique (TSPT). D'ailleurs, il a insisté sur l'importance d'être alerte aux signaux de TSPT après plusieurs jours, voire semaines, après un événement traumatique afin de consulter rapidement : reviviscences (flashbacks), évitement de situations ou du souvenir de l'incident, changements dans les pensées et l'humeur et l'hyperveil (troubles de sommeil, de concentration, sursauts exagérés, etc.). Dans sa conclusion, le conférencier a présenté quelques points pour mieux prendre soin de soi :

- Utiliser les principes d'intervention pour favoriser le sentiment de sécurité, le retour au calme, le sentiment d'être connecté aux autres, le sentiment d'efficacité et le sentiment d'espoir;
- Ne pas se juger, s'isoler, éviter, banaliser;
- Avoir de saines habitudes de vie, faire des activités positives, accueillir ses pensées;
- Rechercher des ressources d'aide : pairs aidants, formation, CIUSSS, centre de crise...

Chemin de la résilience par la justice réparatrice

Estelle Drouvin (Centre de services de justice réparatrice)

La directrice du CSJR, Madame Estelle Drouvin, a présenté son organisme qui organise des rencontres dans lesquelles il y a un jumelage entre des victimes et des détenus qui ont vécu un même type de drame. Cette démarche a pour but de rééquilibrer les pouvoirs : retrouver la confiance de la victime et retirer l'agresseur de son piédestal. Ces rencontres permettent de se libérer de la colère dans un cadre sécuritaire et se concentrer sur les conséquences du crime sur la personne et la communauté.

La deuxième partie de la conférence était un témoignage de Julianne, une femme d'une résilience extraordinaire qui a pris en charge ses douleurs profondes pour retrouver une meilleure vie. Victime d'agressions sexuelles et de violence conjugale, Julianne a témoigné à propos de son parcours, des thérapies entreprises dans les dernières années, des organismes qui l'ont aidé (maison d'hébergement, CAVAC, CALACS) et sa démarche avec le CSJR qui lui a permis de libérer plusieurs émotions.

Félicitations à une équipe d'étudiants du Cégep de Rimouski!

Dans le cadre de leur cours « Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines », quatre étudiants du Cégep de Rimouski devaient répondre à une question de leur choix qui a une incidence régionale. L'équipe composée de Juliane Brousseau-Ouellet, Rachelle Caron, Alexandre Langlois et Mathieu Robinson a choisi de répondre à la question suivante : comment aider les premiers répondants à se relever d'un trouble du stress post-traumatique (TSPT)?

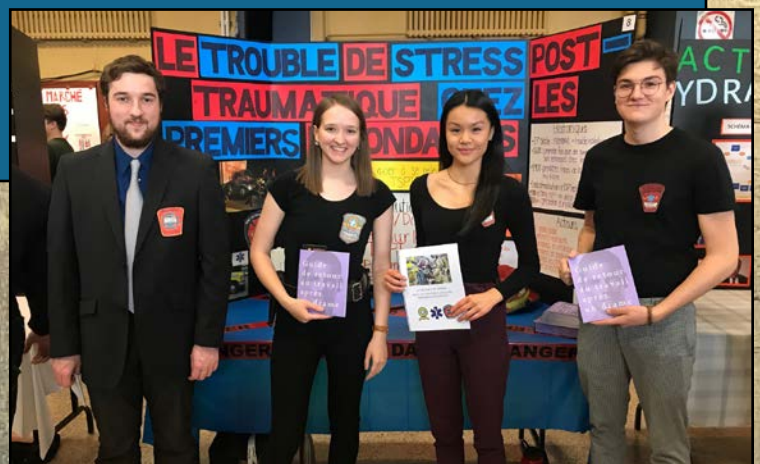
Le trouble de stress post-traumatique est davantage problématique en région puisque les premiers répondants ont plus de chance de connaître la victime. L'objectif de ce cours était d'utiliser la démarche de résolution de problème dans le but de présenter de nouvelles solutions afin d'améliorer ou de résoudre l'enjeu régional.

Parmi les trois solutions proposées, les deux premières avaient un aspect préventif. Les campagnes publicitaires permettraient au grand public de connaître et reconnaître les symptômes du TSPT et de sensibiliser la population aux conséquences de ce trouble mental.

La seconde solution consistait à imposer un cours aux futurs premiers répondants (étudiants en technique policière, soins pré-hospitaliers et incendie/premiers soins) entièrement sur le TSPT et sa réalité.

La dernière était la création d'un département de gestion indépendant des ressources humaines qui représenterait les victimes auprès des assurances. Ce département a pour but d'assurer le repos total de la victime et son retour au travail, pendant que les représentants s'occupent de gérer la pression mise par les assureurs et l'employeur.

Le samedi 11 mai se tenait la présentation au grand public de tous les finissants en Sciences humaines. Le travail sur le trouble de stress post-traumatique s'est démarqué et a remporté le prix du public ainsi qu'une bourse de la Fondation du Cégep de Rimouski.



Alexandre Langlois, Rachelle Caron,
Juliane Brousseau-Ouellet et Mathieu Robinson

Déclaration d'une *victime*

POURQUOI PARTICIPER AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES?

Impossible d'exprimer en quelques mots la douleur et la peine vécues depuis l'assassinat de mon amoureuse le 27 juillet 1996. Cette douleur qui peut revenir en un instant et qui sera sûrement présente pour le reste de ma vie, telle une cicatrice sur mon cœur. J'ai décidé de poursuivre mes rêves, d'aimer la vie autant que j'ai souffert la vie. L'absence de vérité pendant plus de 20 ans, les nombreuses questions toujours sans réponse, qui fait tellement souffrir intérieurement et qui empêchent aussi d'être le vrai soi.

Pourquoi avoir assisté à l'enquête préliminaire, au procès et pourquoi avoir témoigné sur sentence? Pourquoi avoir accepté d'entendre intensément une vérité et une réalité qui nous a fait tellement souffrir?

Pour enfin connaître la vérité, pour ne plus jamais me poser certaines questions et enfin devenir le vrai moi qu'on m'a volé le jour où l'on a volé la vie de Sonia. Personnellement, il était important de pouvoir communiquer l'impact que ce drame a eu sur ma vie et sur nos vies. En mon nom, en la mémoire de Sonia et de tous ceux qui partageaient ma philosophie, j'avais besoin de m'adresser directement à l'assassin, qu'il soit obligé de m'écouter pour une première fois, mais aussi m'adresser au système judiciaire et à tous, en espérant semer un peu d'espoir dans nos vies et que justice soit rendue.

Je crois sincèrement que ma guérison passait par la vérité et c'est avec sérénité et paix que j'ai décidé de vivre ce moment tant attendu. Honorer la mémoire de Sonia, fermer ce chapitre de ma vie et ainsi continuer de profiter de la vie.

DÉCLARATION LUE LORS DU PROCÈS DU MEURTRIER

Je parle en mon nom personnel mais je sais que plusieurs comprendront mes mots. Tous vivent les épreuves à leur façon et il faut le respecter. Je vous demande de respecter les miennes! L'impact que ce drame a eu sur ma vie est immesurable, inexplicable en quelques minutes. Oui cela fit très mal d'entendre à l'occasion des commentaires blessants envers moi, envers Sonia, par des gens ignorants. Mais très rapidement je me suis fait une carapace!

Dites-vous que moi, l'amoureux de Sonia, j'étais un homme très sensible, très bon qui voulait juste jour après jour devenir une meilleure personne, avoir une femme, des enfants et une belle vie. Le 27 juillet à 13h30, j'étais l'homme le plus heureux de la terre avec Sonia!

Le soir Real Savoie m'a volé Sonia mon amoureuse, mais avec ma sensibilité et mon grand cœur, j'ai aussi compris qu'il a volé une fille, une soeur, une tante, une marraine, une grande amie, un très beau modèle pour nous tous. Il a volé la quiétude des femmes de la Baie-des-Chaleurs, il a blessé une région, une province entière!

Le lendemain quand j'ai déposé une douzaine de roses à Sonia sur la plage, je lui ai fait la promesse que jamais je n'abandonnerais mes rêves et que je ferais toujours mon humble part pour vivre dans un monde meilleur. Depuis ce jour, Sonia n'a jamais quitté mon cœur, la famille Raymond et ses amis non plus! J'étais convaincu que tout ce monde m'aiderait à aimer encore plus fort de jour en jour ma femme, mes enfants, mes proches et devenir une meilleure personne.

Depuis septembre 1996, j'ai toujours été convaincu de ta culpabilité Réal Savoie, chaque matin de ma vie j'ai tout fait pour être un citoyen honnête, j'ai travaillé à la sueur de mon front pour rendre heureux ma femme Céline, mes filles adorées, Elodie, Zoé et Marie-Rose. Toutes ces années j'ai

porté sur mes épaules ton poids Réal Savoie! Pendant près de 20 ans comme représentant, chaque fois que j'ai passé à Causapascal j'ai pensé à la famille Raymond, à St-Omer à Réal Savoie et à Maria à Sonia!

Je me trouve réellement bon d'avoir réussi à porter ce poids toutes ces années et réussir à accomplir autant de ma vie. Mon plus grand rêve était de connaître la vérité : j'ai dû attendre plus de 20 ans. Aujourd'hui plus jamais j'aurai ce poids sur mes épaules. Je vais continuer ma route plus léger maintenant!

Je tiens à remercier sincèrement vous, monsieur le Juge, gardez votre côté humain, maître Morin, maître Frappier, maître Maltais, Jean-Guy, Judes, toutes l'équipe Mr Big, merci grand cousin, merci 1212, tu as fait une super job!

Un merci grand comme le ciel à la famille Raymond, à mon père, à ma mère, à ma famille, à mes amis et à ma belle-famille Morin, à Céline la femme de ma vie, Elodie, Zoé et Marie-Rose mes plus grands amour! J'ai une pensée pour Marie-Claude, Lilly, Nathalie et toutes les femmes qui ont eu peur, retrouvez la liberté!

Pour terminer je comprend très bien pourquoi j'ai une sensibilité et un aussi grand cœur : lorsque Réal Savoie avoua son meurtre, ma mère m'a dit que c'était triste pour lui, il est seul! Merci maman. J'ai également entendu une parole qui m'a fait du bien également, quelqu'un m'a dit : « J'ai aperçu une lueur d'espoir en lui! ». Ce que je te souhaite Réal Savoie c'est que tu puisses retrouver à l'intérieur de tes murs l'enfant pur que tu as sûrement déjà été, pour toi, pour ta famille et tes proches.

Marco Normandeau

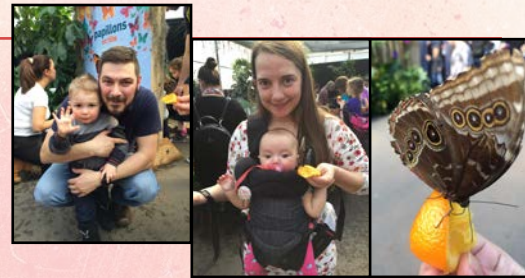
Conjoint de Sonia Raymond
assassinée en 1996

Retour sur des activités

printanières

Papillons en fête

Les familles des régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale ont eu droit à une activité familiale dans un climat qui nous permettait de nous croire dans un pays tropical l'instant d'un après-midi. En visitant les serres réaménagées du Centre Jardin Hamel, les membres ont vécu une véritable expérience féérique et inoubliable. Entourés de magnifiques papillons colorés dans une végétation sublime, quoi demander de mieux pour la beauté des yeux! Petits comme grands ont pu admirer la nature dans sa plus splendide beauté.



Des déjeuners-causeries animés

Les membres de la région de la Mauricie ont reçu Josée Querry, conférencière et blogueuse, lors d'un récent déjeuner-causerie pour discuter du trouble de stress post-traumatique et de ses conséquences dans la vie quotidienne. Nous souhaitons remercier Josée de sa grande générosité auprès de nos membres en se déplaçant dans différentes régions depuis le début de l'année. De plus, nous avons eu la belle surprise de constater la présence Yoan (gagnant de La Voix) au même moment d'un déjeuner-causerie à Trois-Rivières et il a accepté de prendre une photo spontanée avec notre ambassadrice Dany Brodeur!



Conférence : La violence amoureuse

En avril dernier, l'école secondaire Marguerite-De-Lajemmerais à Montréal a invité la famille de Gabrielle Dufresne-Élie, assassinée à l'âge de 17 ans par son conjoint qui n'acceptait pas leur rupture, à présenter une conférence auprès des étudiants à propos de la violence amoureuse dans le cadre de l'inauguration du nouveau café étudiant « Chez Gabrielle » pour honorer la jeune fille. Marlène Dufresne et sa fille Chloé ont donc témoigné de leur expérience et des conséquences de perdre Gabrielle, ainsi que démontré quels signes elles avaient remarqué démontrant que sa relation amoureuse était malsaine.





« La Belle Excuse » pour un hommage à nos membres à la Fête des Mères

La Fête des Mères revêt un caractère particulier et rend parfois vulnérables certaines familles lorsqu'elles tentent de surmonter un deuil complexe à la suite de l'assassinat ou de la disparition de leurs proches. Les ambassadrices des Laurentides et leurs fidèles participants ont eu le bonheur d'accueillir au déjeuner-causerie (DC) six (6) nouveaux membres. Ces derniers sont les proches de quatre (4) victimes qui se joindront à notre bienveillante « Brigade afpadienne et laurentienne de nos Anges-Victimes ».

Le deuil traumatique peut se compliquer lorsque le membre franchit certaines étapes. Bien qu'une tragédie soit unique, l'efficacité du soutien de l'AFPAD est possible pour les proches qui la vivent, compte tenu de l'acquisition de compétences et d'expériences depuis sa fondation. La solitude étant distincte de l'isolement, celui-ci a tendance à s'installer dès les premières heures suivant le crime, notamment le meurtre ou les meurtres multiples pour la plupart de ceux auxquels nos membres ont à faire face. Les séquelles engendrées par ces délits et celles attribuées aux cas de disparition potentiellement criminelle sont incalculables lorsque les dommages collatéraux sont considérés...

Paradoxalement, certaines familles de victimes affirment avoir trouvé des expériences heureuses qui se sont pointées à l'horizon à des moments variables de leur tragédie. Elles affirment cependant les avoir acceptées lorsqu'elles « se sont donné le droit de les vivre... ». Et c'est tant mieux, car, devant la pire catastrophe humaine, l'espoir revit...

REMERCIEMENT À L'ENTREPRISE LA BELLE EXCUSE DE SAINT-LIGUORI

Votre ambassadrice est une heureuse cliente de La Belle Excuse, pour la qualité de ses fins produits de cuisine, particulièrement ses huiles d'olive venant de la Grèce, et ceux visant les soins d'hygiène et d'aromathérapie pour la peau sensible du bébé ou de la personne âgée, etc. Je confesse être « une fan finie » de cette entreprise québécoise qui me rend fière. Aussi, j'ai de l'admiration pour le respect des origines et des traditions familiales, pour le concept et l'organisation. La Fête des Mères est donc ma bonne excuse et les membres qui connaissent ma tendance au symbolisme me la pardonneront... Je voulais faire connaître dans mon univers, cette entreprise et quelques produits... et dans cet univers, il y a vous, « très chers proches de mes victimes que j'aime tant ».

Le contact établi avec Madame Michèle Ricard, conceptrice et copropriétaire de La Belle Excuse, a créé une étonnante chimie et donné lieu à un agrément inattendu : Madame Ricard n'a démontré aucune hésitation à reconnaître sa vive compassion à l'égard de notre cause et à reconnaître l'importance du travail des bénévoles de l'AFPAD. À ma grande surprise, au lieu de me vendre des

produits que je sollicitais avec l'intention de les défrayer, Madame Ricard a décidé d'offrir gracieusement à tous mes participants un cadeau pour chacun. Les participants ont obtenu deux produits de qualité incontestable : une huile d'olive pour la fine cuisine de monsieur, au service de madame, ou vice-versa, et une crème pour les soins et la douceur des mains de madame, au service de monsieur, ou vice-versa. L'ambassadrice a même été épargnée par la gentille entrepreneure qui a confié les emballages nec plus ultra à son personnel. Chapeau pour l'art de savoir-faire et pour l'art-de-faire-plaisir...

REMERCIEMENT À L'HÔTEL BEST WESTERN PLUS DE SAINT-JÉRÔME

La direction et le personnel de cet établissement hôtelier quatre étoiles méritent notre vive reconnaissance. Nous la réitérons au début de la relâche de nos DC des Laurentides. À nouveau, merci pour vos salles fermées offertes gracieusement depuis plusieurs années. Ce privilège généreux est fort apprécié et essentiel pour l'efficacité de la tenue de cette importante activité de l'AFPAD, principalement pour l'accueil de nos membres dont certains requièrent un endroit à l'écart pour des raisons qu'il est inutile de justifier ici. Ces besoins sont propres à la clientèle singulière de l'AFPAD. Nous remercions Christiane et les autres membres du personnel des services de restauration pour leur accueil, leur ouverture et leur discrétion lors de la prestation de leurs services.

Une mention particulière vise le professionnalisme de Madame Fanny Brazeau pour son dévouement dans la négociation de dispositions sollicitées par l'ambassadrice et leur actualisation auprès des propriétaires de l'entreprise. Ses efforts auprès des autorités ayant un pouvoir décisionnel ne passent pas inaperçus. Elle a dû exercer son pouvoir de conviction pour faire connaître la vocation de l'AFPAD et les besoins de ses membres pour les bénéfiques qui en résultent. Madame Brazeau est devenue la pierre angulaire nous permettant d'assurer aux membres de l'AFPAD un déplacement qui répondra adéquatement à leur attente.

Nicole Latour

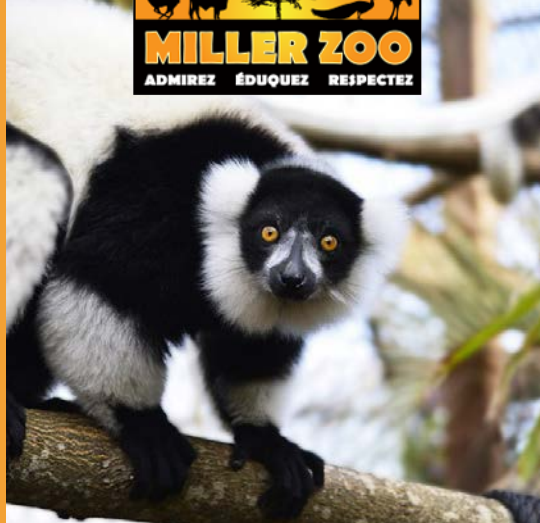
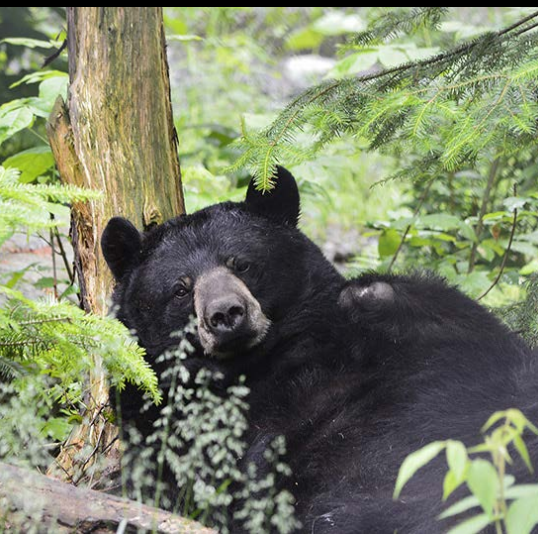
**Sœur de Louis-Marie Poisson, assassiné en 1992
Ambassadrice de la région des Laurentides**



LA BELLE EXCUSE
doigte & authentique

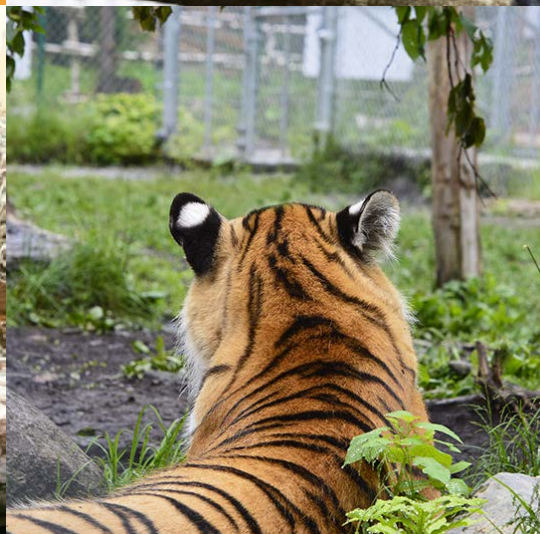
Visite du Miller Zoo

Activité membres AFPAD



Visitez les lieux de la série
Un zoo pas comme les autres
avec Émilie Ferland et Clifford Miller.

Le Miller Zoo est un jardin
zoologique et un centre de
réhabilitation de la faune.
Venez parcourir les sentiers
pédestres à la rencontre de plus
de 150 animaux de 60 espèces
différentes dans leur
environnement naturel.



**Samedi
29 juin 2019**

Rendez-vous à 13 h au
20, route Hurley, Frampton

5 \$ / enfants
10 \$ / adultes

RÉSERVATIONS

Inscriptions obligatoires
avant le 21 juin :

1 855 770-0404

andree.champagne@afpad.ca



Association des
Familles de
Personnes
Assassinées ou
Disparues